

DIVISION POLITIQUE II

p.B.22.52.Irak(Koweït). - Y0/BAC

Berne, le 20 novembre 1990

p.B.51.30.Irak

p.B.22.20.2.Irak

p.B.15.21.Irak.

Strictement confidentielCRISE DU GOLFE

Visite de l'Ambassadeur d'Irak à Berne, M. Al-Dairi (AD), auprès du Chef de la Division politique II, l'Ambassadeur P.-Y. Simonin (SI), le 15 novembre 1990 (11 h - 12 h 15)

(Entretien sollicité par AD)

1. Fermeture de l'Ambassade d'Irak à Berne

Selon AD, la fermeture de l'Ambassade d'Irak à Berne sera la seule au monde si l'on excepte celle de l'Ambassade d'Irak à Dar es Salaam, due à des raisons politiques, et celle du Consulat d'Irak à Bombay, due au faible volume des relations économiques de son pays avec l'Inde.

Il explique cette décision comme une réaction politique des autorités irakiennes à la position prise par la Suisse face à la crise du Golfe. Il ne croit pas à des raisons financières. Il considère en effet que le coût de son Ambassade est peu élevé, son personnel étant fort restreint, et qu'il aurait été possible de le réduire encore sans aller jusqu'à cette fermeture, par exemple au niveau des loyers. Il estime en revanche que le fait qu'un représentant du DFAE ait rencontré à sa demande le Chef de la Mission irakienne à Genève (rencontre Ambassadeur H. Hoffmann/Ambassadeur B. al Tikriti du 15.10.90) a pu jouer un certain rôle dans cette décision. Soulignant le côté politique de celle-ci, il prétend qu'il n'est pas exclu que les autorités irakiennes prennent la même mesure en ce qui concerne cette Mission. Il appuie ses dires par la présenta-

tion d'une caricature de Saddam Hussein parue dans "Le Matin" le 15.11.90 (voir annexe), précisant que celle-ci pourrait avoir certaines conséquences sur les relations bilatérales si envoyée à Bagdad. Rappel par SI du principe de la liberté de la presse en Suisse.

AD indique que la notification de fermeture devrait nous parvenir durant la semaine du 19.-23.11.90 déjà, sinon la semaine suivante. Il pense que la fermeture sera effective vers la fin janvier 1990. Il a toutefois l'intention de rappeler à ses autorités l'importance pour l'Irak de disposer d'une Ambassade à Berne, notamment en raison du statut de neutralité de la Suisse, très utile pour la communauté internationale en cas de conflit, comme l'ont montré les deux premières guerres mondiales. Il tient en tous cas son Ambassade comme plus nécessaire que 3 ou 4 autres missions irakiennes en Europe.

Passant à des considérations personnelles, il espère que la fermeture n'aura pas lieu avant l'été prochain, afin que ses enfants puissent terminer l'année scolaire. Il pense pouvoir obtenir ce report et même persuader les autorités irakiennes de renoncer à leur décision. Si tel ne devait pas être le cas, il songe à démissionner (retraite comme officier - qu'il est). Il ne sait pas encore quel sera son avenir, car il n'a reçu aucune indication de ses autorités sur sa future affectation, contrairement à tout le reste du personnel de l'Ambassade, auquel un avis à ce sujet doit être remis deux mois à l'avance. Il n'a en tous cas nullement l'intention de rentrer dans son pays. Il ne voit pas d'avenir pour lui-même et sa famille en Irak.

SI met AD au pied du mur en constatant que les raisons qu'il avance pour expliquer la décision de fermeture sont différentes des hypothèses faites auparavant devant le Chef du Département (8.11.90). Qui plus est, elles ne vont pas non plus dans le même sens que les explications (mesure financière) reçues par notre Ambassadeur à Bagdad au Ministère des affaires étrangères (cf télex no 425 de Bagdad). Face à ces différents signaux, il nous serait utile de connaître les

vrais motifs de cette décision. Rappel de notre position traditionnelle à propos des contacts avec les Missions étrangères à Genève et souhait de trouver une solution pratique concernant l'Irak après la fermeture de son Ambassade à Berne.

2. Mission privée de parlementaires suisses

AD confirme avoir eu divers contacts avec les parlementaires suisses partis en Irak. Il s'est efforcé d'obtenir en leur faveur des entretiens avec de hautes personnalités à Bagdad, y compris au niveau de la Présidence. Le Conseiller national E. Oehler lui a remis personnellement une lettre requérant la libération de 27 otages. AD pense qu'ils vont vers un succès, surtout s'ils peuvent rencontrer le Président, mais que ce nombre ne pourra être que partiellement atteint. Il n'a pas encore reçu de nouvelles du déroulement de la mission.

Il constate que la Suisse est le dernier pays à envoyer une délégation. Il estime que les déclarations du gouvernement suisse porteront tort à cette mission, faisant croire qu'il n'est pas vraiment intéressé à la libération des otages. AD regrette que la Suisse se montre prétendument plus respectueuse des sanctions que les autres pays européens. Il juge que les Irakiens ont des problèmes plus importants à résoudre que de discuter du sort de 80 Suisses. Il pense qu'une nouvelle déclaration montrant une évolution de la position du gouvernement suisse pourrait faciliter la libération d'un nombre accru d'otages.

Rappel de la position suisse par SI (libération des otages sans condition, pas d'engagement militaire suisse, Suisse en faveur d'une solution pacifique, disponibilité de la Suisse, par ex. par mise à disposition de son territoire pour entretiens).

3. Position de l'Irak dans la crise du Golfe

AD dresse un tableau de la position et de la situation de l'Irak dans la crise du Golfe, ainsi que de celle des autres pays concernés, notamment arabes, en mettant l'accent sur les différences d'opinion qui existeraient dans ces derniers entre gouvernement et population. Il souligne le mouvement qui se dessine en divers pays en faveur d'une solution pacifique.

SI indique que le désir d'une solution pacifique, qui est celui de la Suisse, ne signifie nullement que la communauté internationale renonce à ses demandes vis-à-vis de l'Irak (retrait du Koweït, libération inconditionnelle et immédiate de tous les otages).

4. Affaire personnelle

AD prolonge la visite d'une dizaine de minutes pour un entretien personnel et confidentiel avec le soussigné à propos d'une affaire le touchant directement. Celui-ci fait l'objet d'une note séparée (16.11.90).

DIVISION POLITIQUE II



Simonin

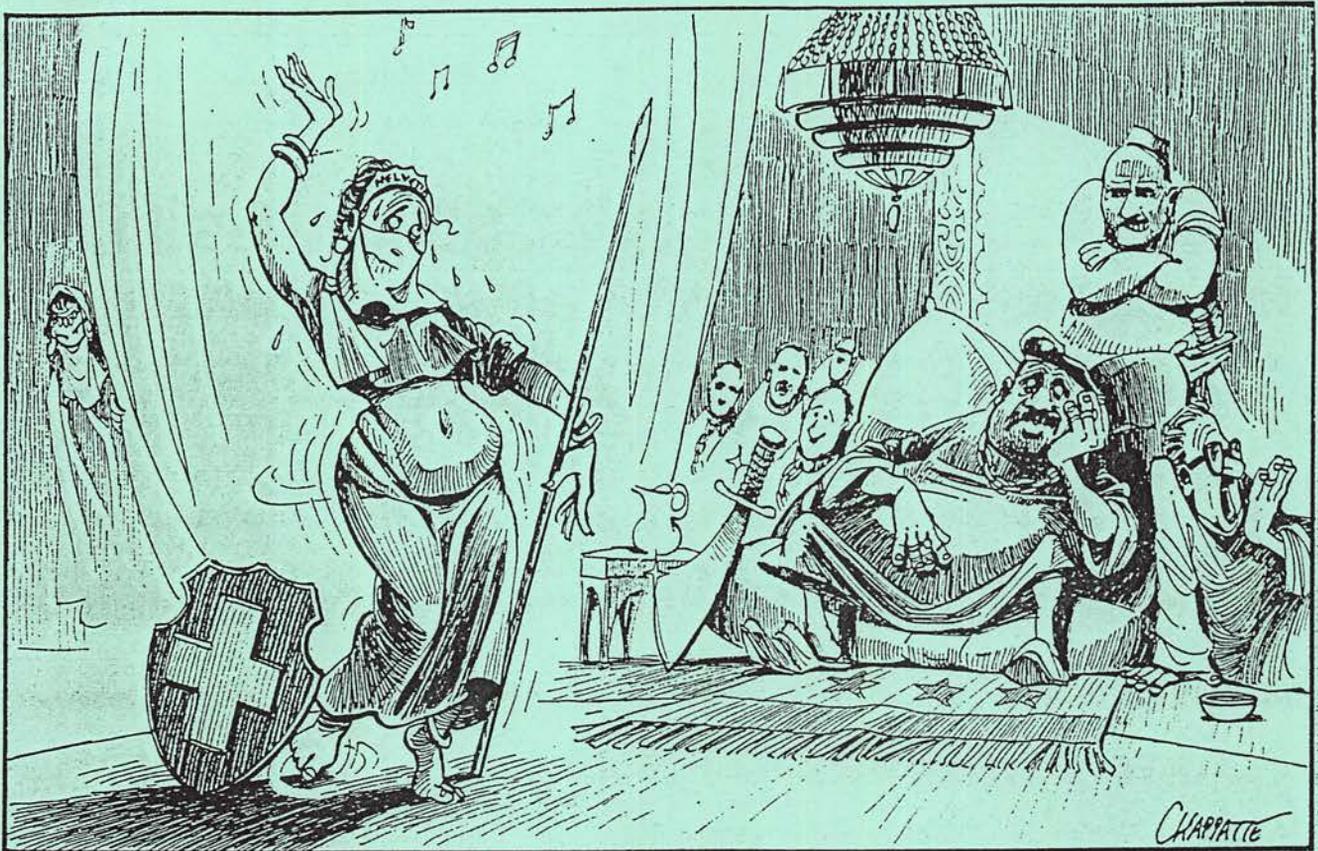
DG 2 1. Nov. 00 - 16

Annexe mentionnée

Copie avec annexe

- SRU, CD
- Cellule de crise
- Protocole
- Ambassade de Suisse à Bagdad

16
DG 2 1. Nov. 00



Le Matin 15 NOV. 1990

Ziegler chez Saddam

BARRIGUE CE MATIN



BARRIGUE